Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

2, rue de la mairie - BP2 - 73401 UGINE cedex
Tél. 04 79 37 34 99 - contact@riviere-arly.com

Extrait du registre des délibérations

Délibération – Comité syndical du 3 mars 2026

CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 14 VOTANTS : 14	**PRESENTS :** UMBERTO DIMASTROMATTEO, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, PATRICE CHIROUZE, GHISLAINE JOLY, FREDERIC REY, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY, PHILIPPE ROISINE, PHILIPPE PRUD'HOMME ET MICHEL LUCIANI **EXCUSES :** FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, FRANÇOIS RIEU, CLAUDE REVIL-BAUDARD, MIKE ROUSSEAU, JEAN-PIERRE CHATELLARD, FRANCK PACCARD, SEBASTIEN BRIAND ET SEBASTIEN SCHERMA **ABSENTS :** RAPHAEL THEVENON, SEBASTIEN VIOLI, LAURENT SOCQUET	**VOTES :** POUR : 14 CONTRE : 0 ABSENTIONS : 0
CARTE DE COMPETENCE ADMINISTRATION GENERALE QUORUM : 11		
DATE DE LA CONVOCATION : 25/02/2026		

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO
Rapporteur : Umberto DIMASTROMATTEO
Délibération n°25-14

Objet : Administration générale – Date de la prochaine réunion du comité syndical

***Vu** l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),*
***Vu** l'article L5211.11 du CGCT ;*

Considérant que l''organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres.

Il est proposé que le prochain Comité Syndical se déroule :

Mardi 12 mai 2026 de 18h à 19h30
Au siège - Ugine

>>>>>>>>><<<<<<<<<

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-200035061-20260303-26-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/03/2026
Publication : 06/03/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical approuve la date de réunion du prochain comité syndical.

Ugine, le 5 mars 2026

La secrétaire de séance,

Bérénice Lacombe,

Le Président,

Umberto DIMASTROMATTEO,